

fonctionner sur une base permanente avec un secrétariat assuré par l'OCDE.

b) Nous accueillons favorablement le rapport établi par le groupe d'action sur les précurseurs chimiques et approuvons les mesures qu'il recommande pour parer aux usages détournés de substances chimiques, fondées sur la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic des stupéfiants. Nous attendons avec intérêt une réunion spéciale, en Asie, consacrée aux problèmes de l'héroïne, et la réunion prévue en mars 1992 du groupe d'action des précurseurs chimiques, qui devrait examiner le devenir institutionnel de ces travaux.

62. Nous sommes soucieux d'améliorer la capacité d'action des organismes responsables de l'application de la loi chargés de détecter les mouvements illicites de drogue, sans porter atteinte au principe de libre-circulation des personnes et des biens. Nous invitons le Conseil de Coopération douanière à renforcer à cette fin sa coopération avec les associations des opérateurs du commerce et du transport internationaux et à présenter un rapport d'ici le prochain Sommet.

MIGRATIONS

63. Les mouvements migratoires ont constitué ou peuvent constituer, dans certaines conditions, une contribution utile au développement économique et social, même si une préoccupation croissante se manifeste au sujet des pressions migratoires dans le monde, dont l'origine tient à de nombreux facteurs, politiques, sociaux et économiques. Nous nous félicitons de l'attention croissante portée à ces sujets dans le cadre de l'OCDE et nous réservons d'y revenir lors d'un prochain Sommet.